

La Messagerie d'Ézanville

n° 4 / avril 2021



La Ville se lance dans l'éco-pâturage !



Pour commémorer la signature des accords d'Évian du 19 mars 1962, qui ont mis fin à la guerre d'Algérie, Monsieur le Maire et les élus ont rendu hommage aux soldats français tombés lors du conflit.



Chères Ézanvilloises, chers Ézanvillois,

Depuis plus d'un an, nous sommes confrontés aux problèmes sanitaires de la COVID-19 et les cas, malgré une campagne de vaccination dense, ne cessent d'augmenter. Les dispositifs mis en place par le Gouvernement devraient être bénéfiques mais nous devons rester vigilants. Une grande partie de nos séniors de la Résidence Les Cèdres, a reçu la première injection du vaccin sur place. Leur deuxième injection est déjà programmée. Nous avons déploré plusieurs cas dans un groupe scolaire, et j'ai dû prendre la décision de fermer cette école. Décision qui est du seul ressort du Préfet normalement. Cette décision a été mûrement réfléchie et je peux vous assurer que j'ai parfaitement conscience de la gêne que cela peut occasionner pour certains parents, mais il en va de la santé de nos enfants, de leurs proches, des enseignants et des agents travaillant dans ces écoles.

Les contraintes de fermeture des locaux comme le complexe de la Prairie, le local du CMACL sont mal vécus par les utilisateurs, et pour cette raison nous avons autorisé tous ceux qui le souhaitent de profiter des terrains du Pré Carré pour pouvoir s'adonner à des activités extérieures. Le complexe a rouvert le lundi 22 mars uniquement pour les cours d'éducation physique et sportive pour les écoles primaires et pour nos collégiens, en espérant que lorsque vous lirez cet édito nous aurons eu le droit de réouvrir pour tous nos sportifs.

Vous avez pu constater des changements sur notre ville depuis quelques semaines et nos travaux avancent bien. Je pourrai dans quelques semaines vous présenter un point d'avancement complet sur nos grands projets, mais je peux déjà vous confirmer que notre ville se lance dans une nouvelle politique environnementale. Vous en prendrez connaissance un lisant certains articles de cette revue.

Je suis souvent interpellé sur le raccordement de la rue de la Fraternité et de la rue Colbert. La réception a été effectuée et il reste des travaux d'aménagement à la charge de la Commune qui vont commencer début avril. L'ouverture devrait être effective avant l'été dans un premier temps dans le sens Ézanville vers Écouen.

Concernant nos habitants du Rû de Vaux, nous avons mis en place des réunions bimensuelles avec l'association des locataires, les représentants des 3F et nos différents services afin d'échanger sur certains problèmes qui perdurent dans ce quartier. Nous allons pouvoir travailler ensemble afin d'améliorer la vie courante et la tranquillité des habitants.

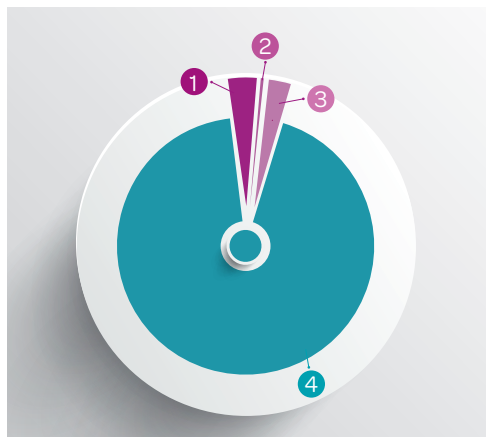


**Avec tout mon dévouement,
Eric BATTAGLIA**



Budget 2021 : équilibre et maîtrise pour toujours améliorer votre cadre de vie

Ce projet de budget 2021 est élaboré suivant les orientations qui ont été exposées lors du Débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu au Conseil Municipal du 28 janvier 2021. Ce projet a également été présenté à la Commission des finances qui s'est déroulée le 16 mars dernier.



Les dépenses d'investissement s'établissent à 5954518 €. Elles comprennent

- **l'amortissement de la dette** pour 228 000 € (1),
- **le remboursement de dépôt de garantie** pour 1 000 € (2),
- **le déficit d'investissement reporté** de 2020 pour 155 331 € (3),
- **l'investissement réel** pour 5 570 187 € (4).

BUDGET TOTAL 2021 :
20 716 248 €

Investissement
5 954 518 €

Fonctionnement
14 761 729 €

Le projet de budget 2021 s'élève à 20716248 € il comprend une section de fonctionnement de 14761729 € et une section d'investissement de 5954518 €. Il tient compte des résultats de l'exercice 2020 du budget principal. Le projet de budget 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses.



LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR 2021

FRAIS D'ÉTUDES concernant des AMO (Assistants à Maîtrise d'Ouvrage) pour les études du chauffage des bâtiments communaux, la 2^e phase de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), la création du pôle culturel, les travaux de l'église, la maison relais, les sanitaires de l'École Pierre et Marie Curie, et le déplacement du transformateur pour le projet de requalification urbaine de la gare. **321 700 €**

TRAVAUX D'INSTALLATION de matériel et d'outillage technique sur les réseaux de voirie, acquisitions de mobilier urbain, de signalisation verticale et horizontale, travaux divers sur les chaussées. **134 000 €**

ACHATS DE LICENCES, logiciels et matériel informatique pour le fonctionnement des services municipaux. **209 998 €**

TRAVAUX D'AGENCEMENT de terrains, remplacement des jeux dans les parcs, aménagement des espaces extérieurs, engazonnement de talus bâchés sur certains sites, végétalisation de l'abribus du cimetière et divers travaux. **144 290 € dont 40 000 €** prévus pour le projet de l'obtention de la 1^{ère} fleur du label Villes et Villages Fleuris.

TRAVAUX À L'HÔTEL DE VILLE : rénovation de la façade arrière avec la reprise des descentes d'eau pluviale et réaménagement de l'accueil des Affaires Générales. **50 000 €**

TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET LES ACCUEILS : travaux de ravalement de façade (Isolation Thermique des murs par l'Extérieur) sur certains sites scolaires, extension des sanitaires et rénovation du sanitaire existant à l'école Pierre et Marie Curie, changements de faux plafonds dans certaines écoles, travaux de remplacement des portails, de menuiseries...

699 431 €

TRAVAUX DANS LES AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS : travaux de restauration de l'église (démarrage du projet), construction du bâtiment de la maison relais, travaux aux services techniques pour mise aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite), création d'une salle d'archive, et remise en état de certains logements...

479 200 €

TRAVAUX D'INSTALLATIONS GÉNÉRALES qui concernent la finalisation du Programme ADAP, réfection complète de l'éclairage et la réalisation de plafond à la Maison de l'Enfance, le projet de la MAM (Maison des Assistantes Maternelles), le projet du RPE (Relais Petite Enfance), l'installation de point de comptage d'eau dans les logements, la rénovation de l'étanchéité et la reprise des chéneaux et des gouttières, la mise en place d'alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) dans les groupes scolaires... **330 377 €**

ACHATS DE VÉHICULES dont un électrique pour les services municipaux. **28 000 €**

ACHATS DE MATÉRIELS DIVERS concernant tous les services municipaux. **81 467 €**

Retrouvez le budget en détail sur ezanville.fr



Future Maison relais du Rû de Vaux.

Travaux sur la voirie et les réseaux : 198000 €

- Cimetière : minéralisation des allées, bordures et la gestion des eaux pluviales
- Rue de la Marne : finalisation des travaux de 2020
- Finalisation du passage des fleurs

A photograph of a park area. In the foreground, a green grassy field is filled with sheep grazing. There is one black sheep and three white sheep. To the left, there is a small wooden shed with a white roof. In the background, there are trees, a path, and a group of people walking. A speech bubble in the top left corner contains the word 'DOSSIER' and a decorative line.

DOSSIER
////////////////

La Ville se lance dans l'éco-pâturage

Dans un objectif de développement durable et de gestion éco-responsable des espaces verts, la Ville d'Ézanville souhaite substituer l'entretien mécanique de certains de ses terrains par de l'éco-pâturage.

L'éco-pâturage ou l'éco-pastoralisme est une activité ancestrale qui avait été abandonnée au profit des techniques mécaniques et phytosanitaires. Il s'agit de mettre à paître des animaux herbivores pour entretenir et conserver des espaces naturels en état.

Ce mode d'entretien possède de nombreux avantages parmi lesquels la réduction des coûts d'entretien (on estime que l'éco-pâturage revient de 25 à 30 % moins cher qu'une tonte motorisée), la réduction du bilan carbone de la Ville, l'absence de nuisances sonores, la création d'espaces de vie paisibles mais encore et surtout la préservation de la biodiversité.

La présence de ces "tondeuses naturelles" permet en effet le développement d'une flore diversifiée, propice à l'épanouissement d'insectes tels que les papillons. C'est toute la chaîne alimentaire qui bénéficie de cette diversité (amphibiens, oiseaux, mammifères terrestres...).

La gestion pastorale est par ailleurs l'occasion de sensibiliser facilement et efficacement les enfants ainsi que les adultes à l'importance de respecter et de protéger l'environnement, et de connaître les animaux par leur approche.



DES MOUTONS TONDEURS À L'« AISE EN VILLE »

L'animal herbivore qui a été sélectionné pour entretenir un des espaces verts de la Ville est l'ovin. Les moutons sont arrivés le 1^{er} avril autour du complexe de la Prairie. Un bélier, deux brebis et deux agneaux assureront l'entretien naturel des abords du bassin, difficiles d'accès pour les agents de la Ville. Le mouton d'Ouessant est une race idéale pour l'éco-pâturage grâce à sa rusticité et son faible poids. C'est également une espèce ancienne rare en voie de disparition, son intérêt dans la production de viande, de laine ou de lait de brebis étant moindre. Son utilisation par le

biais de l'éco-pastoralisme la revalorise et permet sa sauvegarde.


Les 5 moutons sont issus de la première exploitation d'élevage en France en ethnologie et en préservation de races domestiques patrimoniales, EcoTerra, située en région parisienne. Son créateur Alain Divo, est le fondateur de l'éco-pâturage. Après avoir déposé ses bêtes à Ézanville, il continuera d'effectuer un suivi sanitaire du troupeau et interviendra en cas d'incidents. Les animaux seront récupérés à la fin de la saison, au mois de novembre.

De son côté, après avoir construit les clôtures nécessaires ainsi que l'abreuvoir et l'abri, la Ville s'est engagée à effectuer l'approvisionnement quotidien en eau, à assurer une visite d'observation des animaux chaque jour, et à informer le prestataire en cas d'incident ou de signes de faiblesse constatés sur les moutons.


Si l'essai s'avère concluant, la Ville envisage de développer l'éco-pâturage sur d'autres terrains de la Commune.

PRENEZ SOIN DE NOS MOUTONS


Afin de ne pas mettre la santé des animaux en danger il est demandé au public de ne pas leur donner de nourriture et de ne pas laisser les chiens en liberté à proximité du parc pour ne pas provoquer de mouvement de panique. Une caméra de vidéo-surveillance 24h/24 a été mise en place.




No pas entrer




No pas jouer avec les animaux



No pas toucher



No pas nourrir

Gestion éco-responsable des espaces verts

ville d'Ézanville

Élections Régionales et Départementales : tout ce qu'il faut savoir avant de voter en juin

QUAND VOTE-T-ON ?

Initialement programmés en mars, ces scrutins locaux simultanés ont été reportés aux 13 et 20 juin 2021 en raison de l'épidémie de la Covid-19.

QUI ÉLIT-ON ?

Les électeurs désigneront :

- leurs 1758 conseillers régionaux, en charge notamment du développement économique, de l'aménagement du territoire, des transports non urbains, ports et aéroports, de la gestion des lycées et de la formation professionnelle.
- leurs 4 056 conseillers départementaux, en charge notamment de l'aide sociale, dont la protection de l'enfance, le revenu de solidarité active (RSA), des routes départementales, des transports scolaires et de la gestion des collèges.
- les 165 conseillers des Assemblées de Corse, Martinique et Guyane, qui cumulent les compétences d'un conseil régional et d'un conseil départemental.

À l'issue de ces scrutins, les élus désigneront un Président dans chaque assemblée. Ils resteront en fonction pendant 6 ans et 9 mois, jusqu'en mars 2028 - soit un an de plus que prévu - afin de ne pas interférer avec la présidentielle d'avril et mai 2027.

COMMENT VOTE-T-ON ?

Deux bulletins devront être choisis par les électeurs concernés à la fois pour les Régionales et les Départementales.

> aux Régionales

Les électeurs choisissent une liste de candidats. Les candidats sont élus, au premier ou au second tour, selon un mode de scrutin proportionnel - avec une prime majoritaire de 25 % à la liste arrivée en tête.

> aux Départementales

Les électeurs choisissent un binôme de candidats, présentés à l'échelle de leur canton. Les candidats sont élus, au premier ou au second tour, selon un mode de scrutin majoritaire.

LES PROCURATIONS SIMPLIFIÉES

Pour voter par procuration, les procédures seront simplifiées en raison de l'épidémie de la Covid-19 :

- chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France) ;
- les électeurs les plus fragiles pourront demander qu'un personnel habilité à délivrer une procuration, policier ou gendarme, se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.



S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues toute l'année. Depuis le 1^{er} janvier 2019, fini la date butoir du 31 décembre. Pour les élections départementales et régionales qui se tiendront les 13 et 20 juin 2021, les électeurs doivent s'inscrire sur les listes électorales au plus tard le 7 mai 2021 (6^e vendredi précédent le 1^{er} tour de l'élection concernée). Pour s'inscrire sur les listes électorales, il faut fournir les documents suivants :

> VOUS ÊTES FRANÇAIS

- le formulaire d'inscription dûment renseigné (Cerfa n° 12669*02)
- une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité ou expiré depuis moins de cinq ans : carte nationale d'identité (recto/verso), passeport
- une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois à votre nom

> VOUS ÊTES RESSORTISSANT EUROPÉEN

Vous pouvez vous inscrire sur une liste électorale complémentaire en vue de participer aux élections municipales et/ou aux élections européennes. Vous ne pouvez pas participer au vote des élections régionales, départementales, présidentielles et législatives.

RÉFORME DU DROIT DE VOTE DES MAJEURS EN TUTELLE

La loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a introduit le droit de vote des majeurs en tutelle : « Sous tutelle, j'ai le droit de voter. Je dois d'abord m'inscrire sur les listes électorales de ma commune, par courrier, ou en me rendant dans ma mairie. Le jour du vote, je peux voter moi-même ou donner une procuration. »

EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT

N'oubliez pas d'effectuer votre changement d'adresse selon les modalités suivantes :

- Vous avez déménagé dans Ezanville : vous devez effectuer la même démarche que pour une inscription.
- Vous avez déménagé hors Ezanville : vous devez vous rapprocher de la commune de votre nouveau domicile.

OÙ S'INSCRIRE ?

Les inscriptions sont reçues au bureau des élections en mairie. Si vous ne pouvez pas vous déplacer :

- vous pouvez vous inscrire en ligne en créant votre compte sur le site www.mon.service-public.fr qui vous indiquera la démarche à suivre ;
 - vous pouvez demander votre inscription par correspondance en adressant le formulaire et les pièces indiquées à l'adresse suivante : Mairie – Service des Élections, Place Jules Rodet – 95460 EZANVILLE ;
- Vous pouvez aussi remettre une procuration établie sur papier libre à un tiers afin qu'il dépose votre dossier au bureau des élections à votre place muni de sa propre pièce d'identité.



TRAVAUX
////////////////



Aménagements pour la circulation et le stationnement en ville

La sécurité des piétons et notamment des élèves est une priorité pour la Ville, plusieurs aménagements de sécurisation des abords établissements scolaires ont été effectués sur la commune.



Progressivement, l'équipe municipale œuvre afin d'améliorer la circulation sur l'ensemble de la commune pour la rendre plus simple, plus fluide et plus logique.

FAIRE RALENTIR EN VILLE

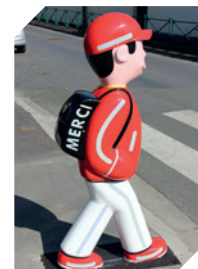
De par leur configuration ou leur fréquentation, la nécessité de faire cohabiter les voitures et la vie locale des habitants impose que la vitesse soit réglementée dans certains secteurs de la ville. Cette démarche s'appuie sur les règles de circulation routière déclinées dans le code de la route. Aussi, afin de protéger et sécuriser les piétons dans les zones sensibles, la Ville poursuit la mise en place de dispositifs de ralentissement déjà installés sur certains axes (Décret n°94-447 du 27 mai 1994 – Ralentisseurs type dos d'âne ou trapézoïdal norme NFP 98-300), et des moyens pédagogiques comme des Arthur et Zoé à l'approche des groupes scolaires. Pour renforcer et améliorer la sécurité aux abords de croisements et avertir les usagers de ralentir, un grand nombre d'outils de signalisation verticale (de danger, d'indication, d'interdiction, de prescription) aideront les conducteurs dans leurs déplacements.

L'instauration probable à venir de sens unique de circulation pour certaines rues pourrait être envisagée et il sera également étudié le stationnement unilatéral fixe. Bien entendu, ces décisions seront prises après concertation avec les riverains concernés.

Sécurisation des abords des établissements scolaires

La sécurité des piétons et notamment des élèves, est une priorité pour la Ville. Plusieurs aménagements ont donc été effectués sur la commune. Aux abords des écoles, de grosses figurines, surnommées Arthur et Zoé, ont été installées. En attirant l'attention des enfants et surtout des conducteurs, les personnages Arthur et Zoé incitent naturellement à la prudence et à ralentir. Ils contribuent à une meilleure prévention et protection des enfants et limitent ainsi le nombre d'accidents impliquant de jeunes piétons. En face du collège Aimé Césaire, Chemin de Moisselles, des bornes anti-stationnement ont été installées sur les trottoirs. Malgré de multiples interventions de la Police municipale, les incivilités et le stationnement arbitraire persistaient. L'objectif est d'assurer la sécurité des piétons, et notamment celle des collégiens, ainsi que de fluidifier le trafic aux heures de pointe.

Aux abords de l'école Pierre et Marie Curie, une modification de la circulation et du stationnement rue de l'Ancienne poste a été effectuée. Face à la dangerosité du carrefour rue des écoles, rue de Bellevue et rue de l'Ancienne poste, aux embouteillages et aux stationnements anarchiques notamment aux heures d'entrées et de sorties de l'école, la Ville a décidé de rendre une partie de la rue de l'Ancienne poste en sens unique, de la rue des écoles jusqu'à l'avenue de Reims. Sur ce tronçon, le stationnement côté école a été supprimé (ligne jaune) au profit de la création d'un stationnement unilatéral de dix emplacements et d'un emplacement PMR, coté entrée du parc de la Fresnaye.



Aménagement du stationnement rue Henry Dunant

Dans le cadre de l'aménagement du stationnement de la rue Henry Dunant, des travaux de traçage d'une zone bleue du côté pair ont été effectués. Côté impair, des bornes anti-stationnement ont été installées par le service voirie.



**SERVICES
MUNICIPAUX**

Ville d'Ézanville
MAISON de l'ENFANCE



Le service Enfance/Scolaire se réorganise

Suite aux mouvements de plusieurs agents, le service Enfance/Scolaire a dû se réorganiser et une nouvelle responsable de service a été recrutée, Virginie Lazaro-Bonnin.

Virginie Lazaro-Bonnin a pris ses fonctions début mars. Son arrivée fait suite au départ d'Angélique Laires et à la nouvelle affectation de Franck Legrix au service des sports. Elle a pour missions le suivi et l'encadrement des services Scolaire, Enfance, régie et accueil de la Maison de l'Enfance. Elle accompagne les collaborateurs dans leurs missions quotidiennes et les soutient dans les relations aux administrés.

Positionnée au sein de la Direction du pôle socio-éducatif, cette ancienne coordinatrice péri-éducative, Enfance/Animation occupait auparavant le poste de directrice adjointe à la vie scolaire et périscolaire à la Mairie de Montmagny.

Sa solide expérience lui permet d'encadrer une équipe de 25 agents, d'assurer la planification du travail et la gestion budgétaire des services, tout en étant garante du contrôle et du bon fonctionnement de l'ensemble des activités.

Côté Enfance, Virginie Lazaro-Bonnin coordonne les actions en veillant à la cohérence avec le Projet Educatif de Territoire et en lien avec les axes définis dans le plan mercredi.

Côté scolaire, elle entretient une relation régulière avec les directions d'école afin de traiter d'éventuelles problématiques et de superviser les inscriptions scolaires, les demandes de dérogations et la gestion de la carte scolaire.

Le service ne manque pas de projets avec la fusion de deux services qui nécessitera une restructuration et une réorganisation. Il faut également garantir une continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités hors temps scolaires tout en offrant un parcours éducatif cohérent et de qualité dans le cadre du Plan Mercredi. L'équipe travaille par ailleurs sur les axes de la Convention Globale de Territoire (CTG) en étroite collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale (intergénérationnel, handicap...), et a

pour ambition de développer des actions communes avec les services de la Petite enfance et de la Jeunesse.

Une nouvelle assistante administrative

Pour mener à bien toutes ses missions, Virginie Lazaro-Bonnin peut compter sur l'assistance d'Emilia Del Pozo. Depuis quelques semaines, Emilia, assistante administrative, a renforcé l'équipe de la Maison de l'Enfance. Arrivée à la Mairie d'Ézanville en 2019, en qualité d'adjoint technique contractuel au service entretien, Emilia a été volontaire durant toute la période de confinement, week-ends et jours fériés, pour assurer la garde des enfants de personnels soignants et des fonctionnaires indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Son parcours professionnel riche d'expériences et sa polyvalence sont appréciés au sein des services du Pôle Socio éducatif.



MAIRIE

Alain Bourgeois, 37 années au service des Ézanvillois

Le mois dernier, Alain Bourgeois, ancien Maire d'Ézanville, s'est vu remettre le titre de Maire honoraire. L'occasion de faire un bilan de ses 37 années passées à la mairie d'Ézanville.



Quel est votre lien d'origine avec la ville d'Ézanville ?

Mes parents se sont connus à Saint Briec, ma sœur et moi-même y sommes nés. Mon père était fonctionnaire des Ponts et Chaussées et comme cela était courant, il a dû changer de région au gré des promotions. Ma famille est arrivée à Ézanville en 1957 après être passée par Versailles en 1947 et Luzarches en 1949. Je me suis installé en 1978 aux Bourguignons et j'y habitais encore il y a trois mois.

Quand êtes-vous entré à la mairie ? Quels ont été vos différents mandats ?

Je suis arrivé au Conseil Municipal d'Ézanville en 1983 après avoir été sollicité par Daniel Meilleur et Dominique Grimbert pour être sur la liste de Maurice Gigoï. J'ai commencé comme beaucoup par être Conseiller Municipal. Ma profession m'a valu d'être membre entre autres de la Commission Travaux. Il n'y avait alors qu'un embryon de service technique. Je n'ai jamais été volontaire pour balayer et ramasser les feuilles le samedi malgré l'exemple que nous donnaient le Maire et son premier Adjoint, beaucoup s'en amusaient mais cet exemple n'a pas fait d'émules. En 1995 j'ai été promu Adjoint chargé des travaux, et avec l'aide de Daniel Meilleur, devenu en cours de mandat premier Adjoint, nous avons commencé à organiser un Service Technique minimum. En 2001 Maurice Gigoï renonçant à mener une ultime liste, j'en ai constitué une et suis devenu Maire. Je le suis resté 19 ans.

Quelle a été votre motivation pour devenir maire ?

La décision de briguer le poste de Maire a été motivée par un besoin d'être celui qui trace la route que devait suivre la municipalité, avec l'aide de tous les élus certes, mais avec un véritable pouvoir d'orientation. La première décision a été d'étouffer dans l'œuf le projet d'un supermarché en centre-ville.

Quel souvenir vous a marqué en tant que Maire ?

Mon pire souvenir est et restera la disparition tragique d'une collaboratrice en qui j'avais fondé de grands espoirs et qui a décidé de nous quitter brutalement. Cela a été pour moi et pour toute la municipalité, élus et collaborateurs, une véritable épreuve.

De quoi êtes-vous le plus fier parmi toutes les actions que vous avez menées sur la ville ?

Ce dont je suis le plus fier est d'avoir pu réaliser la construction du quartier des Ouches à la place de la coopérative agricole en état de friche et de l'ancien stade, l'aménagement du centre-ville (non encore terminé d'ailleurs), la construction d'un stade moderne, la Maison de l'Enfance, les locaux du service Jeunesse, le doublement du Complexe de la Prairie, l'agrandissement de l'école du village, la création d'une bibliothèque...



Je tiens à remercier tous les Ézanvillois qui m'ont supporté pendant ces nombreuses années ; j'en connais pour qui cela a été un plaisir et d'autres pour qui cela a été plus compliqué...

Avez-vous des regrets ?

De n'avoir pas eu la possibilité de mener à bien l'aménagement de la Maison de la Culture. Nul doute que mon successeur y parviendra.

Quels sont vos projets à présent ?

Maintenant que la page est tournée je vais avoir le temps de me consacrer aux activités d'un retraité normal : la pêche en mer, le jardinage et aussi... l'entretien de mes véhicules anciens et cela pour les vingt prochaines années.

Comment avez-vous réagi à votre nomination de Maire honoraire ?

Je suis très honoré et satisfait. Cela permet de ne pas partir trop brutalement et de garder un contact en se remémorant de bons souvenirs. C'est également ce que j'ai fait dans ma vie personnelle et professionnelle en étant président des anciens élèves de mon collège et président de l'association des retraités de mon entreprise de travaux publics.

SOCIAL



Nouvelle résidence sociale « Villa des Briquetiers » : la Ville parvient à loger 20 foyers Ézanvillois

RUE
HENRY DUNANT
1828-1910
Fondateur de la Croix Rouge
Prix Nobel de la Paix

Anciennement
Rue de la Piscine

Une nouvelle résidence sociale a été construite rue Henry Dunant. Ce programme neuf, de 47 logements collectifs réalisés par le promoteur AMETIS, est géré par CLESENCE, une entreprise sociale pour l'habitat et filiale du groupe Action Logement. Il s'agit d'un ensemble immobilier comportant 3 immeubles collectifs, accessibles aux personnes à mobilité réduite pour les logements situés en rez-de-chaussée, ainsi que l'ensemble des niveaux du bâtiment A puisqu'il est desservi par un ascenseur. Les bâtiments sont équipés de 62 places de stationnement en infrastructure.

Parce que l'ambition de la Ville est de permettre à tous les Ézanvillois de bien se loger en fonction de ses besoins et de ses moyens, Madame Sonia Saretto, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), a participé aux différentes commissions d'attribution des logements entre décembre 2020 et mars 2021. En travaillant en étroite collaboration avec CLESENCE, le service logement de la Commune a pu étudier et se positionner sur la totalité des attributions. Les critères retenus sont le lien des familles avec la commune, une maîtrise du budget de loyer pour éviter l'endettement, et la proximité du lieu de travail. Ainsi, 20 foyers ézanvillois ont eu l'opportunité de bénéficier d'un logement dans cette nouvelle résidence.

La livraison des logements a eu lieu le 16 février 2021.

Opération paniers solidaires : des légumes bio pour tous !

Cette année encore, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) renouvelle son partenariat avec l'association Plaine de vie pour favoriser l'accès à des légumes et des fruits bio à des familles qui disposent de revenus modestes.

Les personnes intéressées par ce dispositif peuvent effectuer une demande préalable auprès du C.C.A.S. L'orientation vers l'association Plaine de Vie sera proposée sous condition de ressources.

Les paniers sont à retirer à l'association située au 42 rue du Chemin Vert chaque semaine ou tous les quinze jours, pour une participation de 2,60 € par retrait.

Une adhésion annuelle de 20 € est également demandée avec la possibilité d'échelonner le règlement sur dix mois (2 €).

Aussi, pour cultiver le bien-être alimentaire et partager les savoir-faire en matière d'alimentation, des actions créatrices de lien social sont organisées au sein de l'association Plaine de Vie (atelier cuisine...).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact au C.C.A.S. au 0139354497 ou par courriel : apoussier@ezanville.fr



EN BREF

Seniors : le C.C.A.S. vous facilite l'accès au numérique

Le C.C.A.S., en partenariat avec une entreprise d'utilité sociale spécialisée dans l'inclusion numérique (Hypra), propose aux personnes de plus de 60 ans un accès à des outils numériques et un accompagnement à leur maîtrise, couplés à des animations et à des dispositifs d'apprentissage à distance.

Deux programmes d'accompagnement :

- **« Apprendre le numérique depuis chez vous »** est destiné aux seniors dits « primo-accédants » et réfractaires, aux outils numériques. Pour participer à ce programme, le C.C.A.S. vous propose un prêt d'ordinateur. Un médiateur numérique vous accompagne individuellement, à distance à votre domicile, pendant une durée de 2 mois. En fin de programme, si vous le souhaitez, vous pourrez acquérir l'ordinateur, à un tarif très avantageux.
- **Les web-conférences** sont destinées aux seniors qui disposent déjà d'un ordinateur ou d'une tablette, d'une connexion internet et d'une boîte mail opérationnelle. Différentes thématiques sont proposées : accès aux services de santé, aux services publics, jeux en ligne gratuit,...

Renseignements et/ou inscriptions C.C.A.S. : 0139354497.

Nouvelle délégation pour Geneviève Malet

Geneviève Malet, adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance et des Affaires scolaires a repris la délégation « Jeunesse », attribuée initialement à M. Louis Le Pierre.



L'ESSENTIEL

Couvre-feu

L'ensemble du territoire est concerné par le couvre-feu désormais fixé entre 19h et 6h. Il est obligatoire pour se déplacer durant ces horaires d'être muni de l'attestation de déplacement dérogatoire couvre-feu.

Recensement militaire ou citoyen

Tout français âgé de 16 ans (filles et garçons) doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.). Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire. Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (baccalauréat, permis de conduire, etc.). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales de votre commune de domicile dès vos 18 ans.

Comment se faire recenser ?

Rendez-vous à la mairie de votre domicile muni :

- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport français de l'intéressé(e),
- du livret de famille de vos parents ou d'une copie intégrale de votre acte de naissance,
- et le cas échéant d'une copie du document justifiant de votre nationalité française.

Vous avez plus de 16 ans ?

Il n'est pas encore trop tard pour faire la démarche et régulariser ainsi votre situation. Une régularisation du recensement est possible jusqu'à l'âge de 25 ans. La mairie vous remettra une attestation de recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement car aucun duplicata ne pourra vous être délivré par la mairie.

Théâtre de l'Union Familiale : un nouvel atelier de coaching en aisance orale

Le Théâtre de l'Union Familiale d'Ézanville propose des ateliers gratuits de coaching en aisance orale pour les jeunes et les étudiants. Sylvie (comédienne, tutoring en entreprise) et Didier (formateur cycle supérieur) vous aideront à préparer vos entretiens (stages, études supérieures, apprentissage, alternance...) et vos soutenances ou concours. Ils vous livreront toutes les clés pour bien s'exprimer !

Contacts :

Didier – 0695913340

Sylvie – 0682112412

Coaching.uf.ezanville@gmail.com

www.theatre-uf-ezanville.com

Compteurs Linky : dernières installations

Si la majorité des foyers ézanvillois sont maintenant équipés du nouveau compteur LINKY, il reste encore quelques remplacements à effectuer. ENEDIS va prendre contact avec les administrés concernés afin d'organiser avec eux le remplacement de leur compteur d'électricité. Ces dernières installations auront lieu à partir du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 30 septembre 2021.

L'entreprise prestataire (mandatée par ENEDIS) qui interviendra est l'entreprise ENERGY DYNAMIC. Les employés d'ENERGY DYNAMIC seront dotés d'un badge précisant leur appartenance et leur mission.

LE CHIFFRE DU MOIS

70 Ézanvillois ont été accompagnés au centre de vaccination Covid-19 de Saint-Brice par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ainsi que par des élus de la Ville.

LE CARNET

FÉVRIER 2021

Naissances

Ezio BARBIERI
Aras UCAN
Donatien AUGEREAU
Saina DAOUDI

Mariage

Alexandre PEREIRA et Kelly DA CUNHA

Décès

Isabelle GUILLET
Anne FRÉHAUT

MARS 2021

Naissances

Rafaël VILLAUMÉ FANANAS

Décès

Marie-Jeanne SCHALK
Claudine QUERRY
Richard FRUITIER
Khira BOUKOUIREN
Vicente REY

La messagerie d'Ézanville

Mensuel d'informations municipales

Hôtel de Ville // 0139354480

Directeur de la publication // Eric Battaglia

Rédaction // Ève Pavesi

Conception-réalisation // RDVA // 0139901000

Impression // STIP // 0139919173 //

Dépôt légal à parution

ISSN : 1292-3729.



Tribunes d'expression des groupes politiques

En France, 3 millions d'enfants sont pauvres, soit 1 enfant sur 5, ce qui est injuste et scandaleux car c'est un obstacle à la réussite scolaire. Un certain nombre d'entre eux n'a pas accès aux droits fondamentaux : logement, alimentation et santé. Les conséquences économiques de la crise Covid vont aggraver encore cette situation. Nous proposons donc que la municipalité étudie la possibilité de s'inscrire dans les dispositifs « petits déjeuners à l'école » et « cantine à 1€ ». Nous suggérons qu'une enquête soit menée pour déterminer si tous les enfants de maternelle et primaire prennent un petit déjeuner à la maison et pour alerter sur les baisses de revenus des familles qui bénéficieraient de ces dispositifs. Cette enquête doit aussi servir pour les collégiens et lycéens.

Pendant cette crise, les étudiants ont été particulièrement ignorés. Notre commune peut les identifier pour les contacter et évaluer leur situation. Nous proposons en effet que la ville aide financièrement les cas les plus précaires et installe une plateforme de dialogue et de soutien psychologique et matériel. Nos élus et notre association Ézanville Ensemble sont disponibles pour participer à cette opération de solidarité.

Nous avons pris bonne note de la date prévue des premiers travaux du pôle gare en 2023. Nous insistons sur le besoin des Ézanvillois de pouvoir s'inscrire dans l'élaboration du projet global et nous comptons sur la mairie pour obliger la SNCF et France Mobilité à nous informer largement à chaque étape du projet.

De même, nous accueillons avec satisfaction la concrétisation du futur centre culturel qui faisait partie de nos projets municipaux et qui est essentiel dans la vie d'Ézanville. Nous proposons qu'une votation citoyenne soit organisée pour choisir entre les projets des architectes qui seront consultés.

Conformément à nos engagements de transparence et d'indépendance politique, nous vous confirmons que nos comptes de la campagne municipale sont consultables sur notre site www.ezanville-ensemble.fr et sur la page Facebook de notre association.

Pierre Leduc, Paule Schaaff et Alain Lambret
Ézanville ensemble

Gare à la densification urbaine à outrance

Ce mois-ci nous voudrions mettre en lumière un phénomène engagé de longue date par tous les maires les uns derrière les autres : la densification urbaine incontrôlée du quartier Paul Fort/Rû-de-Vaux.

Depuis plus de 40 ans, ce quartier n'a cessé de se densifier à un rythme qu'aucun autre quartier ne peut égaler. Il concentre le plus de logements sociaux de la commune. Et, ce faisant, la politique de peuplement de ce quartier, qui dépasse le seul Rû-de-Vaux, demeure incontrôlée. Là où toutes les politiques publiques de construction de logements préconisent de maîtriser la densification urbaine, à Ézanville, nous faisons tout le contraire !

Ce manque absolu de maîtrise de l'urbanisme va continuer de s'incarner dans les prochaines années par la nécessité de produire des logements sociaux pour respecter la loi. Le fait de ne pas l'avoir anticipé risque d'entraîner des constructions dans des endroits inappropriés et des opérations ne proposant pas de mixité sociale pourtant nécessaire au bien vivre ensemble.

Heureusement le tissu associatif et ses bénévoles dynamisent le quartier Paul Fort/Rû-de-Vaux. Nous pensons, entre autres, à l'association Agir Ensemble Plaine Vallée (AEPV) qui promeut les manifestations culturelles et les rencontres inter-associatives pour mener des actions communes sur la famille, le sport, l'éducation et le social. De même, l'association Culturelle et Culturelle d'Ézanville (ACCE) rassemble chaque mois un groupe de maraudes pour apporter aux sans-abris, premières victimes de la pandémie, des denrées alimentaires et des produits d'hygiène.

Merci à eux !

Prenez soin de vous.

Ézanville c'est vous !
Sébastien ZRIEM, Nadia GOSMANT,
Pierre GREGOIRE, Sylviane SINAY

La messagerie d'Ézanville du mois de mars présente les comptes de l'exercice 2020, et parle d'une certaine stabilité par rapport à 2019, sans identifier dans les charges de fonctionnement les dépenses de personnel qui en représentent plus de 60 %. Comment ces dépenses de personnel ont-elles évolué avec la pandémie ?

Par ailleurs nous sommes étonnés par la faiblesse des investissements qui pourraient contribuer à la réduction des charges globales de fonctionnement. Le budget pour 2021 va-t-il mieux y contribuer ?

Saluons la mise en place prochaine du Relai Parents Enfants (RPE) qui sera situé à la Maison de l'Enfance. Ce lieu répond à un besoin d'accueil et d'écoute des familles, de formation des assistantes maternelles et permet aussi l'augmentation de la capacité d'accueil des enfants, passant de 13 à 20 enfants.

C'est une étape intéressante, dans un contexte de demande forte sur notre commune. Pour mémoire, il y a 44 assistantes maternelles indépendantes accueillant en moyenne 3 enfants chacune, soit environ 132 enfants. La capacité d'accueil de la maison de l'enfance va-t-elle pouvoir suivre les besoins identifiés par les équipes qui travaillent sur ce dossier ?

La majorité municipale organise une commission urbanisme concernant la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour le conseil municipal de la semaine prochaine. Pourquoi une telle précipitation ?

Nous nous interrogeons sur la pression subite pour la révision de notre paysage ézanvillois, d'autant que nous ne réussissons pas à obtenir les supports pour un travail préalable plus efficace. Nous en reparlerons.

Enfin dans la messagerie d'Ézanville du mois de mars, un rappel est fait sur les horaires d'ouverture de la mairie. Si le couvre-feu empêche bien évidemment le maintien de la nocturne du jeudi, on ne peut que regretter la non réouverture du samedi pendant cette période si difficile.

Yves Kerscaven et Christine Leroux
Un avenir pour Ézanville

RETOUR SUR



1 16 mars

Entretien du stade du Pré Carré. Le service Espaces verts de la Ville innove pour entretenir votre cadre de vie. Après avoir nettoyé et préparé les talus, l'équipe a fait appel à une entreprise spécialisée dans l'hydroseeding.

2 19 mars

Cérémonie du Cessez-le-feu en comité restreint conformément aux mesures sanitaires en vigueur.



L'AGENDA

25 avril

Stage BAFA

La Ville, en partenariat avec l'association « La main solidaire », organise une formation au diplôme du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) général (base) à un prix réduit (280 euros) du 25 avril au 2 mai.

Inscriptions et informations au service Jeunesse et Familles - 0139359582.

19 mai
Déjeuner-croisière sur l'Oise

Organisé par l'AAEE (Association des Amis et Élèves d'Ezanville).

Rens. : Danièle Glotin - 0610491082.

12 juin

Sortie théâtre Séniors

Le C.C.A.S. propose d'accompagner les retraités au théâtre Silvia Monfort à Saint-Brice pour la représentation de Caroline Vigneaux croque la pomme. 18,50 € après une prise en charge de 50 % par la Ville (chèque à l'ordre du TOPF Silvia Monfort.).

Inscription : 0139354497.